

Le coût de la vie

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **18 (1926)**

Heft 8

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ils ont réussi, dans une certaine mesure, à atteindre leur but, mais « le nombre des conventions et celui des entrées signataires, remarquent les *Informations sociales*, ont diminué relativement plus que celui des travailleurs visés ».

Les chiffres suivants en font foi, d'ailleurs :

Dates	Nombre de conventions	Entreprises intéressées	Travailleurs intéressés
1er janvier 1911	87	1,100	23,000
» 1917	828	6,700	83,100
» 1918	932	7,800	118,400
» 1920	983	22,500	273,600
» 1922	725	20,900	257,600
1er juin 1923	671	16,900	238,000
» 1924	816	16,500	285,300
» 1925	743	16,800	265,400

« Quatre cent quarante-huit contrats — pour suivent les *Informations sociales* — visant 92 pour cent des travailleurs stipulaient que le salaire serait payé intégralement en général pendant les vacances. D'autre part, 97 contrats intéressant 6 pour cent des travailleurs fixaient, en outre, une allocation de congé. Enfin, un très grand nombre de conventions prévoyaient que les ouvriers bénéficieraient de leur salaire pendant les fêtes légales ou religieuses. »

Des renseignements non moins intéressants sont fournis quant en ce qui concerne les conventions collectives contenant des clauses se rapportant aux allocations de maladie et aux allocations familiales, de même qu'aux congés payés.

Alors qu'au 1er janvier 1920, le nombre de conventions contenant une clause relative aux allocations de maladie s'élevait au chiffre de 643 intéressant 166,239 ouvriers, au 1er juin 1925, ce nombre était de 676 intéressant 233,601 ouvriers.

Russie. Lorsqu'on suit avec une attention soutenue les informations venant de Russie sur le mouvement syndical de là-bas, on ne peut manquer de ressentir l'impression que les syndiqués ne sont pas trop satisfaits de l'activité que leurs organisations déploieront jusqu'ici. La tendance se fait de plus en plus jour de libérer les syndicats de leur subordination actuelle à la domination communiste de l'Etat et de se dégager de leur incorporation au système économique russe, pour devenir enfin une représentation véritable de la classe ouvrière. Cet esprit ressort déjà dans plusieurs discours de Tomsky. Aux congrès de diverses professions, l'on entendit le même écho. C'est ainsi qu'au congrès des ouvriers du textile, qui s'est tenu en mai, le bureau de la fédération fut accusé de n'avoir pas été à même d'intéresser l'ouvrier à son syndicat et de ne pas défendre d'une manière assez décidée les intérêts des membres. Tant le bureau fédéral que les comités syndicaux locaux auraient commis la faute grave d'oublier que la défense des revendications du travailleur organisé était leur devoir principal. La direction de la fédération, en déclarant que des relèvements des salaires étaient certes nécessaires, mais qu'ils n'étaient pas possibles en raison de la situation pénible de l'industrie, a mis les syndicats locaux en difficulté et énervé les ouvriers sans aucune utilité. Il existerait une crise de confiance chez les travailleurs, qui prendrait souvent la forme d'une rupture entre les syndiqués et leur organisation. Les dirigeants de la fédération auraient une inclinaison trop prononcée à rencontrer les vœux des directions d'entreprises et de constituer avec celles-ci un « front unique » au détriment des ouvriers.

On a entendu des doléances identiques au congrès des ouvriers mineurs, qui se tint également en mai. Le principe de la démocratie syndicale ne serait pas appliqué intégralement en tous lieux; et il arriverait souvent que les fonctionnaires syndicaux, une fois élus, perdent

contact avec leurs mandants et négligeraient de faire rapport sur l'exécution des résolutions prises par des réunions antérieures. La démocratie syndicale serait trop souvent devenue une bureaucratie syndicale et la direction de la fédération exercerait fréquemment une pression sur les syndicats locaux pour faire élire des personnes qui lui conviennent. Il serait advenu maintes fois qu'on enleva la parole à des ouvriers tentant de critiquer l'activité du syndicat.

Il semble qu'on se remémore toujours plus en Russie les tâches réelles des syndicats et qu'on se rapproche ainsi, un peu plus, de la conception des syndicats de l'orientation d'Amsterdam. (F. S. I.)



Bibliographie

Le contrat d'engagement des marins. Recueil des lois et règlements concernant l'engagement, le licenciement, le rapatriement et la discipline des gens de mer. Publié par le Bureau international du travail, à Genève. Prix 20 fr. suisses.

IVme Annuaire de la Fédération syndicale internationale 1926. L'Annuaire pour 1926 de la F. S. I. comprend 650 pages, soit 150 de plus que celui de l'année passée. Au point de vue du contenu, il s'en tient aux mêmes indications que précédemment; il contient des rapports d'activité, un exposé comparatif très détaillé sur les différentes tendances dans le mouvement syndical international. On y trouve en outre les statuts de la F. S. I., les dispositions statutaires et autres règlements des centrales nationales et des secrétariats professionnels internationaux concernant le but et les moyens, la direction, les cotisations et les secours.

Le prix de l'annuaire est fixé au même prix que jusqu'à maintenant; il est de fr. 12.— pour la Suisse. On peut se le procurer auprès des Coopératives Réunies, rue de la Serre 43, La Chaux-de-Fonds.



Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle .	—	128	126	—
1918 »	—	201	197	—
1920 »	—	223	223	—
1921 »	—	204	203	—
1922 »	—	170	169	—
1923 »	—	173	168	—
1924 »	—	177	171	—
1925 Janvier	100	178	173	165
1925 Mars	100	178	171	163
1925 Mai	168	175	170	161
1925 Juillet	168	175	170	163
1925 Septembre	168	176	171	163
1925 Novembre	167	175	169	162
1926 Janvier	166	173	168	160
1926 Février	164	172	167	159
1926 Mars	163	171	165	158
1926 Avril	162	169	165	157
1926 Mai	162	169	164	155
1926 Juin	162	170	163	155